



## **PROCÈS-VERBAL**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 08 novembre 2023 à 19 h 00



**Date de la convocation** : 03 novembre 2023, affichée le jour même

**Étaient présents** : MM CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, HERITIER Marlène, LAMARQUE Richard, COLAS Marie-Laure, LAMAGNERE Bernard, LUIS Carlos, LALANNE Aurélie
















**Absents excusés** : JUNCA Marie-Claire (pouvoir donné à Mme HERITIER Marlène)  
RICHARD Christine

**Absents** : BARBERAN Céline, LARTIGAU Michel, GINGALI Antonio


**Secrétaire de séance** : LALANNE Aurélie

**DÉBUT DE SÉANCE** : 19 h 00

### **Ordre du jour** :

-  Désignation du secrétaire de séance ;
-  Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2023 ;
-  **DELIB-NOV-048** : Décision Modificative n°2 Régularisation emprunt réel SYDEC Réseau Las Cagnottes ;
-  **DELIB-NOV-049** : Attribution d'un fonds de concours route de Saubolle ;
-  **DELIB-NOV-050** : Demande de subvention 2023 ANACR 40 ;
-  **DELIB-NOV-051** : Demande de subvention 2023 Comices Agricoles 2023
-  **DELIB-NOV-052** : Demande de subvention 2023 Association « Les Canaris de Préchacq »
-  **DELIB-NOV-053** : Demande de subvention 2023 Association « Comité des Fêtes »
-  **DELIB-NOV-054** : Demande de subvention 2023 FNACA
-  **DELIB-NOV-055** : Demande de subvention 2023 Association « L'Avoir »
-  **DELIB-NOV-056** : Demande de subvention 2023 Association « Les Descendants du Pays de la Hire »
-  **DELIB-NOV-057** : Demande de subvention 2023 Association « Sur les Pas du Valet de cœur »
-  **DELIB-NOV-058** : Demande de subvention 2023 Association « Les Zumbacquoises »
-  Décision du Maire ;
-  Questions diverses.

oOo

 **Désignation du secrétaire de séance** :

Madame Aurélie LALANNE se porte candidate et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



## **PROCÈS-VERBAL**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 08 novembre 2023 à 19 h 00

### **+ Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2023 :**

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2023.  
Ce dernier est **adopté à l'unanimité**.

### **+ DELIB-NOV-048 : Décision Modificative n°2 Régularisation emprunt réel SYDEC Réseau Las Cagnottes**

M. le Maire explique que la commune a fait le choix d'un étalement de la participation d'investissement d'un montant prévisionnel de 15 549 € pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux Route de Las Cagnottes réalisés par le SYDEC.

A ce jour, le montant définitif de la participation d'investissement est de 14 054,47 € soit une différence de 1 494,53 € avec le montant prévisionnel.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la décision modificative comme suit :

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Articles (Chap)</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Compte 168758 (041) : Autres groupements	1 494,53 €	
Compte 2041882 (041) : Bâtiments et installations		1 494,53 €

<b>Total Dépenses</b>	<b>1 494,53 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 494,53 €</b>
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

**VOTE : 10 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

### **+ DELIB-NOV-049 : Attribution d'un fonds de concours route de Saubolle**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI41,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Terres de Chalosse incluant la Commune de PRECHACQ-LES-BAINS comme l'une de ses communes membres,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Terres de Chalosse n° DCC2021\_09\_124 du 16 septembre 2021 approuvant le règlement de voirie et notamment l'article 1-1 qui prévoit que pour les travaux sur des ouvrages d'art, il sera fait appel à un fonds de concours auprès de la commune concernée selon la répartition suivante :

Pour une seule commune

- 30% des travaux pour des ouvrages de 0 à 100 000 euros HT
- 25% des travaux au-delà de 100 000 euros HT

Pour deux communes

- 25% des travaux pour des ouvrages de 0 à 100 000 euros HT par commune
- 24% des travaux au-delà de 100 000 euros HT par commune



## **PROCÈS-VERBAL**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 08 novembre 2023 à 19 h 00

**Considérant** la demande de fonds de concours en date du 28 septembre 2023 et formulée par la Communauté de communes Terres de Chalosse pour le financement des travaux de busage de la route de Saubolle sur la commune de Préchacq-les-Bains,

**Considérant** le plan de financement ci-après :

Coût total des travaux	7 126,20 € HT
Part de la Communauté de communes Terres de Chalosse (70%)	4 988,34 € HT
Fonds de concours de la commune de Préchacq-les-Bains (30%)	2 137,86 € HT

**Considérant** que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

**Vu l'exposé du Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

**Décide** d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Terres de Chalosse en vue de participer au financement des travaux de busage de la route de Saubolle, située sur la commune de Préchacq-les-Bains, à hauteur de 2 137,86 € HT

**Autorise** le Maire à signer tout acte y afférant

**VOTE : 10 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**

 **DELIB-NOV-050 : Demande de subvention 2023 ANACR 40**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue de l'Association Landaise des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (A.N.A.C.R.-40) pour l'année 2023.

Après délibérations, le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à l'Association Landaise des Anciens Combattants et Amis de la Résistance.

**VOTE : 0 voix POUR, 7 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (dont 1 pouvoir)**

 **DELIB-NOV-051 : Demande de subvention Comices Agricoles 2023**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue de M. le Président des Comices Agricoles Terres de Chalosse. Concernant la cotisation communale 2023, le montant est fixé à **0.64 € par habitant** pour les 34 communes du territoire Terres de Chalosse.

Au 01 janvier 2023 selon l'INSEE, la population de la commune de Préchacq-les-Bains s'élève à **780 habitants**.

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer aux Comices Agricoles une subvention de 499,20 € (780 x 0.64) et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

**VOTE : 10 voix POUR dont 1 pouvoir, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.**



## **PROCÈS-VERBAL**

**Séance de Conseil Municipal du mercredi 08 novembre 2023 à 19 h 00**

### **+ DELIB-NOV-052 : Demande de subvention 2023 Association « Les canaris de Préchacq »**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « LES CANARIS DE PRECHACQ » pour l'année 2023 qui s'élève à 2000 €.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'association « LES CANARIS DE PRECHACQ » une subvention de 2 000 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

**VOTE : voix 10 POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

### **+ DELIB-NOV-053 : Demande de subvention 2023 Association « Comité des Fêtes »**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « Comité des Fêtes » pour l'année 2023 qui s'élève à 1600 €.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'association « Comité des Fêtes » une subvention de 1 600 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

**VOTE : voix 10 POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

### **+ DELIB-NOV-054 : Demande de subvention 2023 FNACA**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « FNACA » pour l'année 2023.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'association « FNACA » une subvention de 300 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

**VOTE : voix 10 POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

### **+ DELIB-NOV-055 : Demande de subvention 2023 Association « L'Avoir »**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « L'Avoir » pour l'année 2023 qui s'élève à 2500 €.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'association « L'AVOIR » une subvention de 500 € et d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000 € soit un total de 2500 € pour l'année 2023 et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

**VOTE : voix 10 POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**



## **PROCÈS-VERBAL**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 08 novembre 2023 à 19 h 00

### **+ DELIB-NOV-056 : Demande de subvention 2023 Association « Les Descendants du Pays de la Hire »**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « LES DESCENDANTS DU PAYS DE LA HIRE » qui s'élève à 1000 euros pour 2023.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'association « LES DESCENDANTS DU PAYS DE LA HIRE » une subvention de 800 €\_et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

**VOTE : voix 10 POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

### **+ DELIB-NOV-057 : Demande de subvention 2023 Association « Sur les Pas du Valet de Cœur »**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « Sur les Pas du Valet de Cœur » qui s'élève à 300 euros pour 2023.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'association « Sur les Pas du Valet de Cœur » une subvention de 300 €\_et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

**VOTE : voix 10 POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

### **+ DELIB-NOV-058 : Demande de subvention 2023 Association « Les Zumbacqu'oisies »**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « Les Zumbacqu'oisies » qui s'élève à 500 euros pour 2023.

Après délibérations, le Conseil décide d'attribuer à l'association « Les Zumbacqu'oisies » une subvention de 500 €\_et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 65748.

**VOTE : voix 10 POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

### **+ Demande de subvention 2023 Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)**

*M. LEGLIZE Philippe, M. LAMAGNERE Bernard et M. LAMARQUE Richard, membres de cette association, quittent la salle avant la présentation de la demande de subvention.*

La demande de subvention de l'ACCA ne peut être délibérée et est reportée à une séance ultérieure du Conseil Municipal car le quorum n'est pas atteint.



## **PROCÈS-VERBAL**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 08 novembre 2023 à 19 h 00



### **Décision du Maire**

- 2023-NOVEMBRE-01- SYDEC Remplacement Lanternes Bourg- Affaire N°056883 : en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2022 portant révision des délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, M. le Maire a approuvé et signé le devis du SYDEC Mont de Marsan sous la référence « Affaire N°056883 » portant sur le remplacement de l'éclairage public d'une partie des lanternes situées sur le bourg, d'un montant de 11 806,00 € à la charge de la collectivité.

### **Questions Diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un représentant du SIETOM est venu pour définir le nouveau schéma de collecte des déchets ménagers. Après discussion et au vu des besoins de la commune, 7 conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères et 2 points tri aériens seront installés sur des sites réservés.

Monsieur le Maire signale un défaut sur le chargeur frontal du tracteur acheté en 2022. Un nouveau matériel de remplacement est proposé par la Société Agrivision et validé par l'ensemble du Conseil Municipal pour un montant de 9956,00€ HT. Le matériel défectueux sera repris au pris d'achat soit 6928,00€ HT. La différence d'un montant de 3028,00€ Ht soit 3633,30€ TTC sera réglée à la société Agrivision.

M. le Maire présente à l'assemblée le devis validé relatif à l'achat de vaisselle pour la commune pour la somme de 4434,06 € HT soit 5054.83 € TTC. Ce devis comprend tout un assortiment de vaisselle pour 150 personnes ainsi que divers ustensiles de table et plats.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis pour l'entretien et le nettoyage de la toiture de l'Église : ce dernier s'élève à 7450 € HT soit 8940 € TTC. Devant la nécessité des travaux d'entretien, M. le Maire a validé ce devis.

M. le Maire annonce que la cérémonie du 11 novembre 2023 aura lieu à 11h30 devant le monument aux morts et sera suivi d'une réception à 12h00 au Foyer Rural.

M. le Maire informe l'assemblée, qu'à la demande de la commune de Préchacq en Gironde, une réunion se tiendra prochainement à Aire-sur-Adour pour la préparation des Préchacades 2024.

M. le Maire signale que la « Halha de Nadau » sera reconduite cette année le 24 décembre et que la cérémonie des vœux pour la nouvelle année aura lieu le 07 janvier 2024.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il rencontrera prochainement Mme MAFFEI-BESIN, nouveau médecin thermal.

M. le Maire présente une demande par mail d'une association non préchacquoise qui souhaiterait installer des arènes sur un terrain communal afin d'y organiser des courses landaises tous les jeudis et de les promouvoir auprès d'un large public. Une réflexion est lancée auprès des élus et une réponse sera donnée ultérieurement.



## **PROCÈS-VERBAL**

Séance de Conseil Municipal du mercredi 08 novembre 2023 à 19 h 00



Mme HERITIER Marlène souhaite connaître l'avancée sur la problématique de l'Étang du Luc.  
M. le Maire lui précise que l'affaire suit son cours et qu'un compte rendu sera publié dans le Petit Préchacquois dans la rubrique « Mot du Maire ».

**FIN DE SÉANCE : 21h30**

Secrétaire de séance,  
LALANNE Aurélie

Monsieur le Maire,  
CAZENEUVE Daniel